

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal se réunira

Le Jeudi 12 Février 2026

à 20 h 00

Salle du Conseil
En Mairie de Villevêque

Affiché le Vendredi 06 Février 2026

ORDRE DU JOUR

1. Action sociale – Subvention au CLIC
2. Action sociale – Subvention au CCAS
3. Enfance Jeunesse – Subventions aux associations de parents d'élèves
4. Enfance Jeunesse – Tarifs des séjours et des mini-camps
5. Finances – Tarifs de la course de caisse à savon
6. Finances – Taux de fiscalité 2026
7. Finances – Reprise anticipée des résultats 2025
8. Finances – Vote du budget primitif 2026
9. Finances – Maisonnée à dons – remboursement de frais
10. Environnement – Convention pour le stockage de copeaux sur une parcelle communale